

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillemois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°9 du : 7 juin 2017

Délibération n° : 2017.029

Page 1 sur 2

Objet : n°2017.029 : Budget 2017 Décision modificative

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras** se sont rassemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 7 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillemois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
<b>Maurice DUFFOUR</b>	<b>Présent</b>	Francine DARDEN	<i>Absente</i>
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	<i>Absent</i>	<b>Thierry BOUCHIE</b>	<b>Présent</b>
<b>Pierre LEROY</b>	<b>Présent</b>	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	<i>Absente</i>
Sébastien FINE	<i>Absent</i>	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	<i>Absent</i>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Guillemois Queyras – 4 voix</b>			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absent</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	<b>Dominique MOULIN</b>	<b>Présent</b>
Serge LAURENS	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	<i>Absent</i>	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix</b>			
<b>Cyrille DRUJON D ASTROS</b>	<b>Présent</b>	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
<b>Jean CONREAUX</b>	<b>Présent</b>	Martin FAURE	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Le vote du budget primitif en date du 5 avril 2017 ;

Le montant estimé des dépenses et des recettes supplémentaires à venir au titre de l'année 2017.

CONSIDERANT :

Le moyen adapté pour l'inscription budgétaire des dépenses et recettes supplémentaires est la réalisation d'une décision modificative avec :

- en recette les subventions attendues en lien avec les programmes et missions pour l'année 2017.
- en dépense les factures, salaires et charges à venir pour l'année 2017 en lien avec les programmes et missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras.

Que le montant des dépenses s'élève à 36 650 euros (25 900€ en fonctionnement et 10 750€ en investissement) dont l'utilisation de 14 300€ de crédits mis en réserve au budget ;

Que le montant des subventions à recevoir s'élève à 22 350 euros (11 600€ en fonctionnement et 10 750€ en investissement) ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°9 du : 7 juin 2017

Délibération n° : 2017.029

Page 2 sur 2

Objet : n°2017.029 : Budget 2017 Décision modificative

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'adopter la décision modificative M14 pour le budget 2017,

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2017	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2017
011	Charges à caractère général	16 400€	
012	Frais de personnel et charges assimilées	9 500€	
74	Dotations, subventions et participations		11 600€
658	Charges diverses de gestion courante	- 14 300€	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 600€</b>	<b>11 600€</b>
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2017	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2017
021	investissement	10 750€	
013	Subvention d'investissement		10 750 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>10 750€</b>	<b>10 750€</b>

Adopte par chapitres le budget de la section de fonctionnement et d'investissement ;

Affecte les crédits nécessaires au budget 2017 ;

Autorise le président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,  
Pierre LEROY